

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-6-7

Séance du vendredi 17 octobre 2008

C051 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, de donner un avis favorable pour une aide départementale :

- à l'association d'arboriculture de Folgensbourg pour la rénovation d'un alambic, pour un montant de 2.690 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74,
- à la communauté de communes du Val d'Argent pour la mise en place d'un programme de sensibilisation des scolaires au patrimoine paysager et naturel du Val d'Argent pour 2008-2009, pour un montant de 4.998,80 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,

- à la communauté de communes de Cernay et Environs pour l'impression de 4 posters GERPLAN, pour un montant de 267,90 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions